

Cfdt:

INFO TRANSFU

Juin 2024

ACCORD RESTAURATION SIGNÉ PAR LA CFDT



► Que prévoit l'accord ?

- ♦ L'attribution d'un **Ticket Restaurant à 8,40€** ou **restauration collective** en horaire de journée (**entre 7h et 19h30**) avec coupure repas. L'EFS prend en charge 60% du montant du TR. Dans le cadre d'un repas en restauration collective, le reste à charge en cas de repas doit tendre au maximum à 5 euros.
- ♦ La restauration collective n'est plus la priorité dans le mode de restauration et le choix entre TR et restauration collective se fera par sondage auprès du personnel de chaque site et vote au CSE.
- ♦ Attribution d'une **prime panier autre** d'une valeur de 1,6 MG (le MG étant actuellement de 4,15 euros), en journée continue (travail jusqu'à 7h, à partir de 19h30, les we et jours fériés). Cette prime est à la charge totale de l'EFS. Pour le personnel qui bénéficiait d'une prime panier autre supérieure à 1,6 MG, une compensation sera versée par l'EFS.
- ♦ Le **cumul de 2 avantages restauration sera possible** si le personnel est présent sur la plage méridienne 11h30 - 14h30 et au-delà de 20h30. Le 2ème avantage sera obligatoirement une prime panier autre et sera soumis à des prélèvements sociaux (comme pour la prime panier collecte mobile).

► Le calendrier de déploiement de cet accord :

- ♦ **Juin** : Collecte du choix des personnels entre la restauration collective et le titre restaurant au niveau de chaque site transfusionnel.
- ♦ **Juillet** : Information des CSE sur le résultat de cette consultation.
- ♦ **Septembre** : Consultation de vos élus CSE sur les choix retenus pour chaque site transfusionnel.
- ♦ **Septembre** : En cas de vote défavorable du CSE sur les choix retenus pour chaque site, la CFDT, en commission de suivi de l'accord échangera sur les raisons du désaccord régional. En cas de désaccord persistant en commission, le choix du titre restaurant sera retenu.

L'avantage restauration sera mis en place pour le **1^{er} octobre**. Il sera distribué et comptabilisé (payé) en novembre. Pour ceux qui bénéficient déjà d'un titre restaurant ou d'une prime panier, la nouvelle valeur ne sera mise en place qu'au 1^{er} octobre également.



Points principaux du CSE de juin 2024

Informations de la direction :

- ▶ Philippe JURET est absent pour une durée indéterminée. Michel Jeanne reprend les missions du Secrétaire Général, aidé par le Secrétaire Général d'Occitanie.
- ▶ Départ d'Anne Proust, Responsable Qualité de Vie et Conditions de Travail le 7 juin avec réattribution des rôles :
 - ♦ référent handicap : Naoaul EL-HIMASS.
 - ♦ visite des personnels sur les sites : Barka PUJOL.
 - ♦ un recrutement en CDD au niveau du service paye est prévu au 1^{er} juillet.

EAE :

- ♦ au 6 juin, 61% de réalisation, pas de report possible. Si l'EAE n'est pas réalisé au 30 juin, il n'y aura pas de demande de formation possible, ni de demandes d'augmentation individuelle. La DRH rappelle que les EAE sont réalisables depuis le mois de février.

La CFDT rappelle, qu'il ne devrait pas y avoir 2 évaluateurs face à 1 évalué, quelques soient les circonstances.

Cet entretien est un moment d'échange, et la présence de 2 évaluateurs fausse l'équilibre.

Plan canicule :

- ▶ Période concernée : entre le 1^{er} juin et fin septembre.
- ▶ La vigilance orange ou rouge déclenche le plan canicule.
- ▶ Mesures en collecte :

- ♦ pas de port de blouse à certains postes (à l'accueil, au secrétariat et à l'entretien pré-don).
- ♦ chaussures ouvertes possibles sauf pour le chargement et déchargement, et pas dans les salles climatisées.
- ♦ hydratation renforcée, avec utilisation de glacières et de ventilateurs.

La CFDT rappelle que :

- ♦ **Au-delà de 30°C dans les salles, les conditions de travail sont fortement dégradées.**
- ♦ **L'avenant n°1 à l'accord relatif au projet social de l'EFS prévoit l'augmentation du nombre de pauses avec mise à disposition de locaux tempérés et de boissons fraîches.**
- ♦ **Il existe des gilets refroidissants : la direction va étudier ce dispositif.**

IH-Délivrance Poitiers :

- ▶ Avec les démissions de l'encadrement et de techniciens de l'IH-Délivrance de Poitiers, les personnels se retrouvent en grande difficulté.
- ▶ La CFDT demande depuis longtemps qu'une étude soit réalisée afin de s'assurer de la corrélation entre les effectifs présents et la charge totale de travail totale. La direction s'est engagée au dernier CSE à le faire.
- ▶ La CFDT alerte sur une planification sur le fil, avec des contraintes de nuit et de week end qui vont reposer sur un plus faible nombre de personnes.
- ▶ La CFDT demande qu'un PCA soit envisagé afin de réduire certaines analyses, voire de transférer certaines activités. De prévoir le report des tâches annexes.
- ▶ La CFDT insiste pour que le personnel sache à qui s'adresser et que les différentes interactions soient bien définies. La communication de la direction auprès du personnel est primordiale.

Modernisation du CSE :

► Evolution du Quotient Familial du CSE

Afin de prendre en compte l'évolution des salaires, la CFDT a travaillé sur une proposition d'évolution des tranches de QF pour 2025 qui a été actée par le CSE.



$$QF = \frac{\text{Revenu Imposable}}{\text{Nombre de parts fiscales du foyer} \times 12}$$

	NOUVEAU QF 2025				ANCIEN QF 2024				Différence de répartition
	Mini	Maxi	Nombre d'ouvrants droits	Répartition des ouvrants droits	Mini	Maxi	Nombre d'ouvrants droits	Répartition des ouvrants droits	
Tranche 1	0	1000	134	26%	0	820	75	14%	11%
Tranche 2	1001	1250	123	23%	821	1030	79	15%	9%
Tranche 3	1251	1450	94	18%	1031	1260	115	22%	-4%
Tranche 4	1451	1670	70	13%	1261	1540	116	22%	-9%
Tranche 5	1671	1930	52	10%	1541	1800	71	13%	-4%
Tranche 6	1931	2280	33	6%	1801	2150	43	8%	-2%
Tranche 7	> 2301		18	3%	>2151		29	5%	-2%

Elections législatives : Obligation d'organisation de la part de l'EFS

Le code du travail prévoit que l'employeur a l'obligation de s'organiser afin de permettre aux salariés qui travaillent le jour d'une élection d'exercer leur droit de vote. Nous vous invitons à vous rapprocher dès que possible de vos responsables afin qu'ils puissent prévoir une organisation.

Vous pouvez également faire les démarches de procuration de vote :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>



Position CFDT

La CFDT n'est pas un parti politique et n'appelle pas à voter pour tel ou tel parti. Cependant les valeurs de la CFDT sont basées sur le respect de chacun, quel que soient ses croyances religieuses ou philosophiques tant qu'elles ne conduisent pas à la haine, au racisme ou à l'exclusion.

C'est pourquoi la CFDT appelle massivement les Français et les Françaises aux urnes pour **sauver la démocratie** en faisant barrage aux candidats de l'extrême droite lors des prochaines législatives **des 30 juin et 7 juillet**.



Cfdt:

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Nouvelle-Aquitaine

Délégué Syndical Central

Benoît LEMERCIER

☎ 06 31 52 83 77

✉ lemercier.cfdt@gmail.com

Délégués Syndicaux Régionaux

Xavier JACOB

☎ 06 71 57 98 34

✉ jacob.cfdt@gmail.com

Dominique NOIRAULT

☎ 06 60 48 91 51

✉ noirault.cfdt@gmail.com